

Doct'Auvergne

Contribution aux Colloques et/ou activités de Médiation Scientifique de l'association (SP78)

Objectifs

- Vulgariser sa recherche en s'adaptant au public visé.
- Créer des outils de médiation scientifique.

Contenu

Les événements permettant la validation de ce module sont disponibles sur le site de Doct'Auvergne (doctauvergne.fr).

Exemples d'activités proposées (liste non-exhaustive) :

- Puy de la Recherche (5 et 6 novembre 2024) : intervention d'une vingtaine de minutes lors d'un colloque transdisciplinaire
- Nuit des jeunes chercheur.e.s (12 octobre 2024) : atelier/animation scientifique dans un musée.
- Recherche sur courts : intervention lors d'un ciné-débat.
- Les mini-chercheur.es (en partenariat avec l'AFEV Auvergne) : redonner goût aux études aux jeunes en difficulté scolaire en complétant l'accompagnement à la scolarité proposé par l'AFEV Auvergne.

Méthode

En fonction de l'événement, le/la doctorant.e doit préparer et animer une intervention. Il/elle doit être capable d'interagir sans difficulté avec le public à propos de son domaine de recherche. Pour certains événements, le/la doctorant.e doit également assister à l'événement en partie ou en totalité.

Modalités

Langue : Français

Public cible : Doctorants toutes années

Prérequis :

- Motivation
- Capacité à communiquer en langue française sur son domaine de recherche

Contact : doctauvergne@gmail.com

Durée : variable selon action

Nombre maximum de participants : Selon événement

Validation : 1 module

Informations complémentaires

Ce module ne peut être validé qu'une seule fois pendant le cursus doctoral, ce qui n'empêche pas la participation à plusieurs événements proposés par Doct'Auvergne par le/la doctorant.e.

L'inscription à ce module n'assure pas d'être sélectionné.e pour une activité de vulgarisation pendant un événement de Doct'Auvergne. Il convient de répondre aux appels à contribution pour proposer un atelier ou une intervention orale. La proposition est ensuite évaluée par le bureau de Doct'Auvergne, qui confirmera ensuite votre participation à l'événement.

Le bureau exécutif de Doct'Auvergne se réserve le droit de ne pas délivrer d'attestation de participation en cas de manque d'investissement du/de la doctorant.e dans l'activité à laquelle il/elle participe.

Les conditions de validation du module, spécifiques à chaque événement, sont détaillées sur doctauvergne.fr (informations disponibles à partir de septembre 2024).

Vous ne pouvez pas demander à valider ce module et le module "L'Engagement Associatif" au titre de vos activités à Doct'Auvergne si vous êtes membre du bureau de l'association Doct'Auvergne. Vous pouvez tout de même valider les deux modules si vous êtes investis dans une autre activité associative susceptible d'être valorisée dans le cadre de l'Engagement Associatif.

S'inscrire via ADUM ici

